

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial

COMMUNE DE REMOUILLE

Par arrêté préfectoral en date du 18 septembre 2017, une consultation du public est prévue à la mairie de REMOUILLE, pendant une période de quatre semaines du 23 octobre 2017 au 21 novembre 2017 inclus, portant sur la demande d'enregistrement présentée par la société LES COTEAUX NANTAIS en vue de procéder à la construction d'une nouvelle unité de transformation de fruits située à REMOUILLE, Rue de l'Artisanat.

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du 6 octobre 2017, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr, accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie de REMOUILLE, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de REMOUILLE, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.